

Je soussigné(e) (Prénom NOM)
adhérent / souscripteur au contrat (Nom du contrat)
numéro (Numéro du contrat)

**Annexe complémentaire de présentation du support
en unités de compte**

FREQUENCE PATRIMOINE DECEMBRE 2023
Code ISIN FR001400JYZ7

Modalités d'Investissement

Période de souscription

La période de souscription est ouverte à compter du 16/08/2023 et se termine au plus tard le 11/12/2023, sauf prorogation éventuelle.

Modalités de remboursement anticipé ou à l'échéance

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur un fonds en euros du contrat ou sur un support en unités de compte à vocation sécuritaire du contrat, identifié comme éligible par l'assureur au moment du remboursement.

Frais

En lien avec l'unité de compte

Nous vous invitons à consulter le Document d'informations clés du support d'investissement qui vous a été remis.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une fourchette achat/vente à hauteur de 1% sera appliquée sur la valeur liquidative de l'unité de compte.

En lien avec le contrat

Vous êtes informé(e) que cette dernière supporte les frais du contrat dont elle constitue un support en unités de compte, tels qu'indiqués dans les conditions contractuelles qui vous ont été remises lors de l'adhésion / la souscription.

Opération(s) non éligible(s) pour la souscription à cette unité de compte

Par dérogation aux conditions contractuelles applicables à votre contrat, les opérations programmées ainsi que les options d'investissement (versement programmé ; arbitrage progressif...) ne permettent pas la souscription de cette unité de compte.

Si la durée du support est inférieure à 8 ans, celui-ci sera inéligible aux versements initiaux.

Avertissement

Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

FREQUENCE PATRIMOINE DECEMBRE 2023 est une unité de compte représentative d'un support d'investissement risqué

Votre attention a été attirée sur les caractéristiques et les facteurs de risques afférents à cette unité de compte et plus particulièrement sur :

- **Un risque de perte en capital non mesurable a priori :**
 - **En cours de vie**
En cas de sortie avant le terme de la formule (rachat total ou partiel, arbitrage, conversion en rente, décès)
 - **A l'échéance**
A la date d'échéance de la formule
 - **Le souscripteur est par ailleurs exposé au risque de crédit de l'émetteur et/ou de son garant (faillite ou défaut de paiement). Il peut par conséquent subir une perte en capital totale peu importe le scénario de marché de l'unité de compte.**
- **La composition et le fonctionnement sous-jacent Bloomberg Eurozone DM Top 30 Banking, Consumer Discretionary and Energy Decrement 50 Points Index EUR (Code Bloomberg : BE30BCED).**
- **Le ou les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte en fonction d'un scénario de marché.**
- **Le plafonnement du gain éventuel. L'investisseur peut donc ne pas profiter intégralement de la hausse du sous-jacent.**

Questionnaire



La durée maximale de la formule de FREQUENCE PATRIMOINE DECEMBRE 2023 est de 10 ans.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
Il existe un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement tous les jours calendaires ouvrés, du 16 décembre 2024 au 14 décembre 2033, en Dates d'observation du remboursement anticipé si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal au niveau de la Barrière de remboursement dégressive du jour en question.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100% du Niveau Initial et diminuera de 3,00% à chaque période de 12 mois à partir du 16 décembre 2024 pour atteindre 76 % le 15 décembre 2032.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
L'indice Bloomberg® Eurozone DM Top 30 Banking, Consumer Discretionary and Energy Decrement 50 Points Index EUR (Code Bloomberg BE 30 BCED Index) est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice, a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes bruts réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice ainsi que la probabilité de remboursement automatique en seront pénalisées (respectivement améliorées) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
FREQUENCE PATRIMOINE DECEMBRE 2023 présente un risque de perte en capital en cours de vie (rachat, décès, arbitrage, conversion en rente) et à l'échéance.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie de l'unité de compte représentative du titre du créancier à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son désinvestissement avant la Date d'échéance.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

SURAVENIR précise que la valeur liquidative retenue pour le support dans le cadre des contrats d'assurance sur la vie correspond au cours de clôture de l'unité de compte.

Déclaration du souscripteur

Je, soussigné(e), adhérent / souscripteur (Prénom, NOM)

- ✓ déclare avoir reçu et pris connaissance :
 - des caractéristiques principales par la remise du DIC de l'unité de compte FREQUENCE PATRIMOINE DECEMBRE 2023 - Code ISIN FR001400JYZ7, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat
 - de la brochure commerciale
- ✓ reconnais avoir été pleinement informé des caractéristiques de l'unité de compte et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :
 - la nature du support et les risques y afférents,
 - le ou les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,
 - l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.

Fait à, le/...../.....

*Signature de l'adhérent / du souscripteur,
précédée de la mention « lu et approuvé »*

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).